

# Les nouvelles régions vont coûter 30 millions aux contribuables, augmentation des élus oblige

écrit par Le Chatelain44 | 5 décembre 2015



**Hélas, les pigeons pour l'instant c'est nous !**

**On va payer, encore et encore...**

**Les indemnités des élus régionaux pourront augmenter de 30 millions d'euros**

**La réforme territoriale, votée (en 2014) en seconde lecture à l'Assemblée nationale, ne revient pas sur les indemnités accordées aux élus régionaux, qui pourraient ainsi augmenter mathématiquement de plusieurs millions d'euros.**

*C'est un volet qui n'est pas abordé dans le projet de loi sur la réforme territoriale, voté mardi pour la seconde fois [par les députés](#). La question des indemnités des élus régionaux est pourtant directement concernée par le texte du gouvernement. Celles-ci pourront augmenter dans une majorité des 12 nouvelles régions (hors Corse) redessinées par l'Assemblée nationale. Selon notre décompte, le coût supplémentaire s'élèverait à 5,77 millions d'euros par an, soit 30,3 millions d'euros sur l'ensemble de la prochaine mandature, de janvier 2016 à mars*

2021\*. Une somme qui contraste avec les dizaines de milliards d'économies que le gouvernement espère réaliser grâce à cette réforme.

Pourquoi une telle hausse? Si les indemnités des élus sont votées par les conseils régionaux, leur montant maximal est fixé par les législateurs. Ce « plafond » est déterminé en fonction de la population de chaque région. Il existe aujourd'hui quatre échelons, qui ne sont pas remis en cause dans le projet de loi :

– Pour les élus d'une région de plus de trois millions d'habitants, le plafond est de **2.661,03 euros bruts par mois**.

Aujourd'hui, cela concerne les régions Ile-de-France, Aquitaine, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, PACA et Rhône-Alpes, selon les populations valables au 1er janvier 2014 authentifiées par décret.

– Pour les élus d'une région de deux à trois millions d'habitants, il est de **2.280,88 euros** par mois.

A savoir : Centre, Languedoc-Roussillon, Lorraine et Midi-Pyrénées.

– Pour les élus d'une région d'un à deux millions d'habitants, il est de **1.900,74 euros** par mois.

C'est le cas des régions Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes.

– Enfin pour les élus d'une région de moins d'un million d'habitants, il est de **1.520,59 euros** par mois.

Ici, la Lorraine et Corse (mais qui n'est pas concernée par la réforme actuelle).

**Avec la nouvelle carte des régions, presque toutes les nouvelles entités – à l'exception du Centre qui reste seul et de la fusion Bourgogne-France Comté qui rassemblera 2,9 millions d'habitants – seront concernées par le seuil maximal.**

**Ainsi, un élu du Limousin qui bénéficiait de 1.520 euros pourra demain être indemnisé à hauteur de 2.660 euros. De même, les conseillers normands touchant 1.900 euros pourraient voir leurs indemnités augmenter de 700 euros.**

Dans le détail, la nouvelle région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine est celle dont le coût qu'engendrerait cette hausse des indemnités est le plus élevé (1,5 million d'euros sur un an, 8 millions sur un mandat), devant l'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes (5,8 millions d'euros en 5 ans) et la Normandie (4,9 millions).

**Au total, sept régions sur 12 – celles créées par fusion de régions – sont**

*concernées par ces nouveaux plafonds.*

<http://www.lejdd.fr/Politique/Reforme-territoriale-les-indemni-tes-des-elus-regionaux-pourront-augmenter-de-30-millions-d-euros-702686>